



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MARS 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 23 mars 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 avril 2010

**PRUS - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE
POUR L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES
EXTÉRIEURS DANS LE CADRE DU PRUS -
OPÉRATIONS A15, A16, A17, A34 ET E6**

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi
01 avril 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : Mme Virginie LEONARD -

Excusés avant donné pouvoir :

- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Josiane METAYER
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT

ORU

**PRUS - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR
L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES EXTÉRIEURS DANS LE CADRE DU
PRUS - OPÉRATIONS A15, A16, A17, A34 ET E6**

Madame Josiane METAYER Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Dans le cadre de la programmation des opérations d'aménagement d'espaces publics du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale, il convient de lancer les projets d'aménagement des cœurs d'îlots situés au sud de la rue Siegfried (A18 rue Fizeau et A15/A16 rue Delambre) ainsi que le projet d'esplanade des sports (E6) et du parc de la Tour Chabot (A34).

Les objectifs des études confiées à une maîtrise d'œuvre extérieure sont la requalification de ces espaces en cœur d'îlot et du parc de la Tour Chabot.

Pour l'esplanade des sports (le microsite du Clou Bouchet), il s'agit d'enrichir l'offre ludique sur cet espace dédié aux adolescents.

La définition de ces projets repose sur une réflexion partagée avec les habitants concernés, qui a été amorcée dans le cadre des études de définition urbaine.

La poursuite de cette démarche participative des habitants est intégrée au programme des missions de maîtrise d'œuvre.

La commission marchés s'est réunie le 22 mars 2010 pour avis sur classement des offres.

Les dépenses seront imputées sur le budget principal d'investissement 2010 sur les chapitres 82005103 (E6)/82005106 (A15 et A16)/82005107 (A18)/82005101 (A34).

Conformément à la convention multi partenariale de l'ANRU, ces opérations font l'objet de financements croisés de la part de l'ANRU, du Conseil Régional et de la Ville de Niort.

Les montants des subventions attendues, indiqués dans le tableau ci-après correspondent à ceux de la matrice financière :

N° matrice	Intitulé matrice	Montant HT	Ville de Niort	Conseil Régional	ANRU
E6	Esplanade des sports	18 000 €	15 300 € (85%)	0 €	2 700 € (15%)
A15	Coeur îlot sud-est Siegfried-nord	279 505 €	222 591 € (80%)	0 €	56 914 € (20%)
A16	Coeur îlot sud-est Siegfried-sud	270 000 €	202 500 € (75%)	0 €	67 500 € (25%)
A18	Coeur îlot sud-ouest Siegfried-sud	552 552 €	138 138 € (25%)	276 276 € (50%)	138 138 € (25%)
A34	Parc de la Tour Chabot	27 000 €	20 250 € (75%)	0 €	6 750 € (25%)
TOTAL		1 147 057 €	598 779 €	276 276 €	272 002 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché de maîtrise d'œuvre avec Atelier du Sablier pour un montant d'honoraires total de 89 700,00 € TTC ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché de maîtrise d'œuvre ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer les dossiers de cofinancements pour toutes ces opérations auprès de nos partenaires financiers (ANRU et Conseil Régional), à signer, le cas échéant, les conventions de subventionnement à intervenir, et à solliciter au fur et à mesure les versements des subventions.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER